L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

SAMEDI MATIN, 10 MARS 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.
MAIRE.
Col. PEIRE.
RECORDER
FELIX DE ARMAS.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 10 mars.

La malle de la Mobile, arrivée hier, ne nous a pas apporté de journaux du Nord ; ceux qui nous sont parvenus ne sont pas d'au-delà de Charleston. On avait reçu dans cette ville, par mer, des journaux de New-York du 23, qui ne mentionnaient aucun arrivage d'Europe. Le *Georgian* de Savannah, du 1er. mars, annonce l'arrivée des navires *Olive Branch*, *George Canning* et *William-Donald*, par lesquels on a reçu des papiers publics de Liverpool du 15 janvier et de Londres du 14. Le retard apporté à la ratification du traité proposé par la conférence de Londres, occupe sérieusement les Anglais. Le *Courier* du 14 publie un long document émané de la conférence, relatif aux affaires de la Hollande et de la Belgique ; mais ce journal même doute que cette pièce puisse porter la conviction dans l'esprit du roi des Pays-Bas, en ce qu'on s'obstine à défendre le protocole No. 53 et la note diplomatique qui l'accompagne, pour lesquels Guillaume a déjà déclaré sa répugnance. On attend avec intérêt la réponse du ministre des affaires étrangères hollandais : il a montré beaucoup de sagacité en disséquant les premiers actes de la conférence, et l'on veut voir ce qu'il dira de celui-ci.

D'après le ton de cette réponse à la note hollandaise, il paraîtrait qu'il règne une grande unanimité dans la conférence ; et certaines circonstances prouvent assez évidemment, que les trois grandes puissances sur la bonne foi desquelles on avait des doutes, ont été portées, par le langage plus ferme de lord Palmerston et de M. Sébastiani, à faire une réponse plus favorable qu'on ne l'espérait relativement à la ratification du traité. Néanmoins, le *Courier* se croit obligé de contredire la nouvelle publiée par quelques journaux, que la Russie, l'Autriche et la Prusse s'étaient formellement engagées à ratifier le traité, dans les quinze jours de délai fixés par la conférence et les plénipotentiaires belges, à compter du 15 janvier. "Aucun engagement de cette nature n'a été pris, dit ce journal ; mais les membres de la conférence, et M. Van de Weyer lui-même (l'ambassadeur belge), paraissent ne pas douter de la ratification, après les termes dans lesquels se sont exprimés les trois cabinets dont il s'agit." Il ajoute, que lorsqu'il a dit que le traité ne serait pas ratifié le 16, il était fondé à faire cette assertion ; mais que s'il prenait aujourd'hui sur lui d'avancer qu'on n'aura pas obtenu cette ratification le 31 janvier, ce ne serait que l'expression pure et simple de son opinion, qui, peut-être, pourrait se trouver erronée.

"Mais, reprend le *Courier*, les ratifications du traité seront-elles concluantes à l'égard du roi des Pays-Bas ? Il n'y a rien dans les conventions de la conférence qui oblige les puissances à faire exécuter le traité ; et si le roi des Pays-Bas persiste dans son refus d'y apposer sa signature, la Russie, l'Autriche et la Prusse enverront-elles des armées contre la Hollande, ou même permettront-elles que la France et l'Angleterre prennent cette voie ? Après tout, c'est là le point essentiel, et si l'on entretient quelque doute sur la détermination des puissances à rendre leur décision définitive, ne serait-il pas mieux de profiter du délai pour engager la Hollande et la Belgique à consentir à telles modifications du traité qui empêchassent une collision dans la conférence, sans nuire à aucune des deux nations ?"

La tentative faite par M. O'Connell de réunir un parlement irlandais, a échoué.

Les dates de Paris sont du 14 janvier, c'est-à-dire, d'un jour plus récentes que les nouvelles reçues ici directement ; mais elles n'annoncent rien qui mérite d'être rapporté.

O. P. Q., dans une lettre du 10, s'exprime ainsi :

"Les nouvelles d'Italie sont réjouissantes. Les Italiens ne sont pas disposés à se soumettre aux conseils de M. de St-Aulaire—ni aux tribunaux inquisitoriaux du pape—ni aux sabres et aux bayonnettes des Autrichiens. C'est là une terrible nouvelle pour Casimir Périer. Il comptait pleinement sur le rétablissement de l'autorité papale dans la Romagne. Il croyait que l'empereur de Russie accorderait une constitution à la Pologne, et que le pape améliorerait beaucoup le sort de ses sujets. Il s'est trompé ! Il s'est fait moquer de lui par des hommes tels que le comte d'Appony et M. Pozzo-di-Borgo ; et quand ils lui serraient la main, ou lui passaient la main sur le dos, en l'appelant "le sauveur de l'Europe," ils les croyait sincères, il croyait qu'ils aimaient réellement la révolution de juillet ; mais maintenant il s'apperçoit qu'il se trompait—il voit que MM. Mauguin, Lafayette, Barrot, Lamarque et Cormenin avaient raison—il voit que pour avoir la paix, il faut qu'il consente au deshonneur de la France ; et, quand il le voudrait, il n'oserait, même pour continuer son système antinational et déplorable. Mais l'Italie se remue. Le pape et son système ne peuvent triompher. Le peuple s'arme. Les classes moyennes s'assemblent ouvertement et protestent. Il faut que le pape cède, ou il sera renversé.

"Il court beaucoup de bruits aujourd'hui.—Je vous les donne comme ils me viennent, sans en garantir l'authenticité.

Le roi de Hollande a annoncé à la France qu'il recommencera les hostilités contre la Belgique.

On a engagé le gouvernement français à consentir au rétablissement du royaume des Pays-Bas.

L'Autriche, la Prusse et la Russie ont conclu un traité d'alliance offensive et défensive.

On a engagé le gouvernement français à consentir à la réoccupation des états du pape par l'armée autrichienne.

Une protestation sera signée par les députés, contre l'énorme liste civile votée à Louis-Philippe.

Un certain nombre d'autres pairs donneront aujourd'hui ou demain leur démission, sous prétexte qu'ils ne veulent pas s'associer à la révolution de juillet.

Enfin, on dit que Louis-Philippe commence à s'appercevoir du danger qui le menace, et qu'il a exprimé ses craintes au président du conseil.

Il est trop tard. Les jours de Louis-Philippe sont comptés."

La gazette de Nassau, du 11 du mois dernier, annonce que le capitaine, l'équipage et quelques-uns des passagers du navire *De Witt Clinton*, dont nous avons annoncé le [illegible], sont arrivés dans ce port le 4, avec une partie de [illegible]son, qui y a été apportée par des navires de sauvetage.

(COMMUNIQUÉ.)

[illegible]sieur l'Editeur de l'Abeille.

[illegible] lisons dans l'*Abeille* du 7 mars, que le bon [illegible]artin prie le public de suspendre son jugement [illegible]rticle du Tribun qui le blâme, et lui promet une [illegible] et entière satisfaction, et que sa pétition est le [illegible] la majorité de ses bons et paisibles paroissiens [illegible]e bon curé Martin, est il patelin quand la circonstance l'exige. Eh ! bien ! nous invitons le public à [illegible] nous publierons sa pétition, nous publierons ses cabales dans les Elections, nous décrirons ses dîners dans [illegible] de N. S. nous relaterons sa conduite passée, [illegible] de la St. Jacques jusqu'à ce jour.

UN PAROISSIEN.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 12 janvier.

[illegible] *Moniteur* publie l'article suivant :

"[illegible]elques journaux ont annoncé que l'intention du [illegible]nement était de ne maintenir l'organisation de la [illegible] nationale que dans les communes de quinze mille [illegible] au dessus.

"[illegible] bruits de cette nature, s'ils n'étaient démentis, [illegible]rraient avoir pour effet de ralentir le zèle des [illegible], et d'arrêter les progrès d'une organisation dans laquelle la France doit trouver des élémens de force et de tranquillité.

"Il faudrait une loi nouvelle pour établir dans la garde nationale le nouveau système dont il s'agit ici, et il n'est nullement question de la proposer aux chambres.

"Les services que rendent journellement dans l'Ouest les gardes nationales des communes les plus faibles, et l'empressement avec lequel les bataillons cantonaux des départemens qui avoisinent Lyon, ont offert de marcher lors des derniers évènemens, prouvent combien le gouvernement peut compter sur le zèle et le dévouement de cette milice citoyenne dont le bon esprit ne se mesure point à l'étendue de la population des communes [illegible] organisation."

—On [illegible] plusieurs fois, de la perte de [illegible]

[illegible] une somme au trésor [illegible] même tems qu'un autre citoyen [illegible] un mémoire quittancé [illegible] le tout lui [illegible] un plan qu'on l'invitait [illegible] bon homme [illegible] discours en forme d'imprécation qui sortit de sa bouche :

"Messieurs, je suis, pour mes péchés, créancier de l'état. Instruit de mon bon droit à besoin d'aide, j'avais pensé, pour me guider dans ce labyrinthe nouveau, à un employé que j'ai connu autrefois. Arrivé à neuf heures au ministère, je me suis adressé au concierge pour savoir où je trouverais mon ami ; son nom lui était inconnu, et ce Monsieur m'a invité à voir au bureau des renseignemens. Admirez l'heureuse idée des maîtres de céans ; c'est sous les toits qu'ils ont placé cet utile bureau, où un chef et trois commis tiennent classés un monde d'employés. Mon plomatif perchait au rez-de-chaussée à quinze pas de l'ignorant portier ; mais, au reste, je ne plains pas d'avoir monté quatre étages pour le savoir, puisque cette promenade m'a valu de connaître l'escalier. Au bout long corridor noir au bout duquel un homme ne paraît pas avoir six pouces de hauteur ; et, de plus, l'avantage de savoir qu'ici un renseignement nécessite un ascension de soixante pieds, pour ne rien dire de trop. Mon ami était absent. Force m'a été de chercher seul à me débarrasser. J'ai couru trois heures de bureau en bureau, réclamant force signatures, et paraphes et visas ; je crois tenir les 17 fr. 6 cent. qui me sont légitimement dus, et Monsieur prétend que ce n'est point encore assez visé ! Eh bien ! je donne mon argent au génie qui inventa cet ordre si parfait, et je repars pour Saint-Germain, d'où j'espère ne plus sortir pour courir vos bureaux."

—Le général Uminski est arrivé à Paris. On sait qu'il était prisonnier d'état à Glogau, en Prusse, quand la révolution polonaise éclata ; échappé miraculeusement des mains des Prussiens, il arriva à Varsovie avant la bataille de Grochow, où il commanda un corps d'armée. Lors de l'assaut de Varsovie, il eut le commandement du centre, et les Russes, malgré l'attaque la plus vigoureuse, n'ont réussi à prendre aucune des redoutes qu'il tenait en son pouvoir. Son signalement étant donné par la police prussienne, à toutes les autorités prussiennes et autrichiennes, il eut la plus grande difficulté à se sauver, et ce n'est que le 9 décembre qu'il eut le bonheur d'atteindre les frontières de la Bavière, en traversant le camp russe et toutes les embûches des trois polices amies.

Nous avons annoncé, il y a peu de temps, que de nouveaux fonds avaient été alloués pour la continuation des travaux de fortification sous Paris. Nous craignons fort de ne pas être d'accord avec le gouvernement sur ce que doivent être ces fortifications. Un fait dont pourront s'assurer toutes les personnes qui ont la plus légère idée de l'art de fortifier, c'est que les piquets placés sur le versant de la colline de Montmartre, du côté de Paris, indiquent de la manière la plus précise un bastion ; conséquemment Montmartre serait destiné à recevoir, sinon une citadelle, au moins un ouvrage d'une étendue considérable fermé à la gorge, c'est à dire pouvant agir contre Paris en même tems que balayer la plaine St. Denis. Les informations que nous avons cru devoir prendre ont pleinement justifié ce soupçon. Nous savons et nous affirmons que la colline du Mont-Louis, au-dessus du Père-Lachaise, est également destinée à recevoir une forteresse dont les avancés ne seraient pas à plus de 500 pas de la barrière, et qui servirait au besoin à bombarder Paris. Des travaux du même genre tendent à accroître l'importance militaire de Vincennes. (*National.*)

—On nous aussure qu'une grande fermentation règne aujourd'hui à Bourg et dans les campagnes du département de l'Ain. On y craint des troubles prochains, analogues à ceux dont Grenoble vient d'être le théâtre, et provoqués par les mêmes causes.—Nous espérons que la population se gardera de ces violences criminelles qui attaquent, jusque dans ses entrailles, la vie morale du pays.—Nous espérons aussi que l'autorité, si prompte à faire charger des jeunes gens inoffensifs accomplissant un acte généreux et noble, saura montrer quelque force pour comprimer ces désordres coupables. Son devoir est ici nettement tracé, et tous les amis du pays, quelle que soit leur couleur politique, lui sauront gré de le remplir avec vigueur et fermeté. (*Précurseur.*)

—La *Gazette du Lyonnais* nous apprend qu'il existe à Lyon une jeune rêveuse nommée Marie Gallancier, qui a prédit à point nommé tout ce qui s'est passé et encore bien d'autres choses, et que mardi dernier des agens de police qui observaient depuis plusieurs jours son domicile ont reçu l'ordre de l'arrêter ; mais Marie était absente, et les estafiers ont arrêté à sa place une femme qui se trouvait chez elle, malgré ses protestations ; force a été de la relâcher ensuite ; mais on est revenu chez la *rêveuse*, et on a saisi et emporté ses hardes, déclarant qu'on ne les rendrait que quand elle viendrait les réclamer en personne. Voilà ce que raconte fort longuement le journal légitimiste, qui prétend que cette affaire fait grande sensation, parce que beaucoup de gens ont foi en Marie Gallancier.

Si les faits sont vrais, nous n'oserions décider quels sont les plus ridicules de ceux qui ont foi aux paroles de l'émule de Mlle. Lenormand, ou de ceux qui lui donnent de l'importance en la persécutant.

Nous devons ajouter que les autres journaux de Lyon ne parlent pas de cette affaire.

PARIS, 9 janvier.

Vers la fin de 1830, un ministre dit à la tribune de la chambre des députés : "La sainte-alliance reposait sur le principe de l'intervention, destructeur de l'indépendance des états secondaires ; le principe contraire, que nous avons consacré, et que nous saurons faire respecter, assure l'indépendance et la liberté de tous."

Voici maintenant un monarque, l'empereur de Russie, qui, à son tour, proclame le principe de non intervention. Ayant eu une querelle avec la Pologne, l'ayant vaincue à lui seul, c'est-à-dire par les efforts de ses 40 millions de sujets, et, étant resté vainqueur, il considère comme juste de laisser au roi de Hollande la même liberté d'action. Le czar, désavouant sur ce point son ministre à Londres, juge la question belge et hollandaise insoluble par des protocoles ; selon lui, c'est au sort des armes à en décider, et il déclare qu'il tiendra la main à ce qu'aucune intervention n'advienne dans ce débat militaire ; et dans le cas où une nation irait porter secours soit à la Hollande, soit à la Belgique, il considérerait cet acte comme une proclamation de guerre.

La principale attention des Romains, dit Montesquieu, était d'examiner en quoi leur ennemi pouvait avoir de la supériorité sur eux et d'abord ils y mettaient ordre. La principale attention du gouvernement français ne doit-elle pas être aussi d'examiner comment les Hollandais, d'abord battus et chassés par les Belges, leur sont ensuite devenus si supérieurs en puissance militaire, qu'aujourd'hui la Belgique est hors d'état de résister à la Hollande, et de mettre promptement ordre à une infériorité dangereuse à la fois pour le roi Léopold et pour le Roi Louis-Philippe ?

Il a été annoncé et reconnu que le gouvernement prussien, dont les secours ont alimenté et soutenu les armées russes en Pologne, a recruté et recrute encore maintenant l'armée hollandaise ; que dans la dernière invasion des Hollandais en Belgique des régimens entiers étaient composés de Prussiens ; c'est ainsi que le cabinet de Berlin entend le principe de non-intervention ; pourquoi la France ne l'entendrait-elle pas de même ? En vertu de quel autre droit que de celui de la force serait-il défendu au Roi des Français de faire, pour le recrutement des armées belges, ce qui est licite au roi de Prusse pour le recrutement des armées hollandaises ?

Hier, nous avons cité l'article du *Courrier du Bas-Rhin* ; d'après des lettres de Mulhausen, il annonce que beaucoup de soldats prussiens passent par Bâle et se dirigent sur Neufchâtel habillés en bourgeois, en se faisant passer pour ouvriers. Ces recrues, ainsi que celles qui ont été dirigées sur la Hollande, renforcent les bataillons des armées étrangères, et de toutes parts, fortifient les mailles du vaste réseau militaire qui enveloppe et menace nos frontières : les journaux du ministère se taisent sur ce nouveau recrutement prussien.

C'est chose douloureuse de penser que les questions nombreuses et de haute importance que soulèvent des faits de cette nature restent sans réponse, sans éclaircissement, de la part du ministère et de ses organes habituels ! Et, pourtant, à mesure que les jours grandissent, les momens deviennent plus courts et les fautes plus irréparables. (*Constitutionnel.*)

PARIS, 9 janvier.

M. Dutrône, ancien secrétaire de M. Capo-d'Istria, et qui a dû quitter un gouvernement dont il désapprouvait hautement les principes, a publié, à l'occasion de la polémique élevée entre M. Eynard et quelques réfugiés grecs, une petite brochure où l'on trouvera des lumières sur le débat et le caractère du président. Ce sont des extraits de la correspondance de M. Dutrône avec le président en 1830, et qu'il a publiée à la prière instante des patriotes grecs. Ces lettres étaient en quelque sorte officielles, et très certainement appartiennent à la publicité de mémoires historiques. Dans ces lettres, M. Dutrône donne au président des conseils que par sa position il lui pouvait adresser et que son dévoûment à la cause des Grecs lui faisait un devoir de donner avec franchise et sincérité.

—Il semble d'abord ressortir de ces lettres que les vues [illegible] du gouvernement de Capo-d'Istria ne [illegible] devaient point être personnellement reprochés, et qu'il était sous l'influence toute puissante d'une espèce de [illegible] lui proposent comme populaires [illegible] Capo-d'Istria [illegible] plus obstiné, comme le plus complet aveuglement.

M. Dutrône n'a reconnu dans aucune de ses lettres, de s'expliquer catégoriquement sur l'accusation qu'on a surtout élevée contre Capo-d'Istria, sur son dévoûment à la Russie. Cependant on trouve dans sa brochure des indices qui ne permettent guères de douter que le président ne fut un délégué russe, un agent du cabinet de Saint-Pétersbourg. D'abord cette opinion était générale parmi tous les membres de l'opposition en Grèce, et elle était si profonde que dans ses velléités passagères de rapprochement, l'opposition patriote songeait toujours à exiger du président des garanties de *non czarisme*. M. Dutrône cite une lettre de M. Boulgary, résident de Russie près du gouvernement grec, qui est accablante pour la mémoire de Capo-d'Istria, et qui ne permet point de douter qu'il ne fût délégué à la garde de la Grèce par les trois puissances, la France, l'Angleterre et la Russie, pour étouffer les principes de la révolution. Capo-d'Istria avait fait sa fortune et sa réputation dans la diplomatie et de longue main il s'était instruit à combattre dans les congrès de Vienne, de Laybach, la liberté et ses partisans. En Grèce il continuait son rôle, et, dans ses dépêches diplomatiques, dans ses conversations avec les ambassadeurs des puissances, il faisait bon marché du dogme de la *prétendue souveraineté du peuple*. On peut, du reste, consulter cette pièce curieuse de M. Boulgary, dans le recueil de documens soumis au parlement anglais, et imprimés en français à Londres en mars 1830.

La brochure de M. Dutrône ne contient que quelques faits fort peu développés, mais ce sont seulement des matériaux qu'il a voulu livrer à l'impartialité de l'opinion, et dont il n'a pu refuser la publication, à la demande des réfugiés grecs. Il se propose du reste de publier plus tard une histoire de la Grèce, où il pourra sans doute faire d'utiles révélations, et il paraît homme à dire la vérité avec toutes les convenances, mais aussi avec toute l'étendue qu'elle réclame. Sa brochure se vend au profit des Polonais, et à M. Cassin, rue Taranne, no. 12, et chez tous les marchands de nouveautés. (*Constitutionnel.*)

LA LEGION BOURBON.

O trois et quatre fois vénérable, sainte et diabolique légion ! la trompette résonne dans la péninsule ; on bat au champ des Pyrénées à Cadix ; la duchesse de Berry monte à cheval ; c'est un beau moment. La légitimité est en croupe et la dynastie galoppe. Lyre de Sion, théorbe de Lamartine, cithare de Marignac, luth de Kergolay, chantez ! il y aura des larmes, des trépignemens, des avortemens ; les dames feront de la charpie.

Car ils ont dit, ces héros : "Nous mourrons !" Et là-dessus ils ont rassemblé leur linge fin, leurs meilleurs pantalons, leur monnaie blanche, leurs cannes à dards, et leurs ailes de pigeon. Le soldat de Waterloo cachait son aigle, l'émigré de Coblentz et de Madrid nourrit son aile de pigeon. L'histoire de France est un chapitre de Lacépède. Nous soignons toujours les oiseaux.

Ici mes larmes coulent, je suis suffoqué. Voyez-vous cette digne cohorte marcher seule à la conquête du droit divin ? Volontaires, miquelets et gendarmes, ils traînent à leur suite tout homme qui porte un sabre, croit à la messe et une ferme. Les voleurs de la Sierra leur tendent la main ; les contrebandiers crient bravo et entreprennent les fournitures ; les corbeaux suivent de loin, il sentent leur proie. Ces messieurs ont un canon et vingt jésuites ; la liberté est perdue.

Avant de partir, le conseil s'est réuni pour choisir un chef. C'est Dieu. Mais empêché qu'il est au ciel, on a parlé du pape. Le pape a répondu du Vatican qu'il était très-flatté de cette marque de considération, mais que son rang dans l'église militante lui défendait de saisir le mousquet et de répandre le sang. Il a béni la poudre. Le massacre est chrétien.

Comme il faut qu'une armée s'amuse, et surtout une armée royale et distinguée, on trouvera aux ambulances du vin, des saucissons et des filles de joie. Un confesseur par escouade.

Plaisante chose vraiment que ces vieux débris de Condé, de chouannerie et de perruques, luisantes rapières qui battent le pavé de l'Europe pour ameuter les rouets et faire parade de cynisme. Au lieu de les honorer d'un combat, on devrait leur envoyer une cuisine ; les pauvres diables meurent de faim : ils croient en Dieu et en Henry V pour vivre. Le salut de la France dépend d'une gibelotte.

Ce qui est curieux surtout dans la fortune de ces gens-là, c'est qu'ils se disent hommes d'honneur et attaquent leur patrie. La patrie pour eux est une aventurière, un maniaque, un bambin. La chemise du duc de Bordeaux se change en panache, et ils portent la queue de Madame. La postérité leur garde un brevet de paillasse.

Quant à nous, qu'importe qu'un ramas sorti des fanges d'Holyrood ou des autodafés de Varsovie se rue par l'Espagne, triomphante, sale, grosse de moines ivrognes, de douairières édentées, et de caporaux en bas de soie. Il n'y a pas de cosaque qui voulût grimper à califourchon sur leur dos, rien que pour un temps de galop vers Paris et l'épée dans les reins. La peur seule balaiera cette tourbe jusqu'à Gibraltar. Les spadassins finiront le potence d'une lieue. (*Figaro.*)

(*Communiqué.*)—Un grand nombre d'électeurs du 5ème. district désirant voir les intérêts de leur quartier confiés à un homme ferme et indépendant, ont fait choix de leur concitoyen M. MANUEL ANDRY pour les représenter comme Alderman à l'élection prochaine.

—Nous sommes autorisés à annoncer comme candidats pour représenter ce district, MM. SUARES et J. CULBERTSON.

Nous sommes aussi autorisés à annoncer M. ANTONIO DUCROS comme candidat pour le 4e. district.

Pour le 8e. district, M. J. RABASSA.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Atlantic, Lowe, Baltimore, W W Caldwell.
Goel. Amelia, Roche, Pensacole, capitaine.
Goel. Elizabeth, Forsyth, Pensacole, capitaine.
Goel. Phœnix, Spicer, Charleston, E. Thompson.
Goel. Tita, Capo, Havane, Estovanell & Courval.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Opelousas, venant des Opelousas, avec du coton et des peaux.
Bateau à vapeur Convey, Reeder, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Caledonia, Hall, de Wheeling et Louisville, avec un chargement assorti.
Bateau à vapeur Vermillion, Belcher, des Attakapas, avec du coton et du sucre.
Bateau à vapeur Lexington, Baldwin, de Louisville, avec un chargement assorti.
Bateau à vapeur Companion, de Fort Adams, avec du coton, &c.

EN RIVIERE.

Brick Vigilant, Emrick, de Stockholm.
Navire Brown, Smith, de Liverpool, sur lest.
Navire Chariot, Luther, de Boston.
Brick Elizabeth, Emerson, de Thomastown.
Brick Birkby, Johnson, de Liverpool.
Brick Leader, Flander, de Jérémie.
Brick William Henry, Johnston, de Philadelphie.
Brick Swan, Snell, de Philadelphie.

SALLE DE BAL

Encoignure d'Orléans et Bourbon.

SAMEDI, 10 mars 1832.

Grand Bal paré.

Prix d'entrée, les cavaliers $1.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. L'orchestre sera augmenté, et exécutera plusieurs walses et contredanses nouvelles. La salle sera élégamment décorée. De plus :—

A minuit précis, M. Antoine Malacarne fera exécuter par le chien savant SCIPION, déjà renommé dans cette ville, plusieurs tours très amusants. 6 mars

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5 75 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine (à dater de lundi) 43 onces de pain pour un escalin.

10 mars. D. PRIEUR, Maire.

TRAITES sur Boston, [illegible]
10 mars [illegible] STETSON & AVERY.

A VENDRE.—Un terrain, situé dans le faubourg Marigny, rue des Grands Hommes, No. 45, mesurant trente pieds de face, sur 78 de profondeur ; il y a sur ledit terrain une maison, ayant deux appartemens, une galerie et deux cabinets ; de plus une cuisine. Pour les conditions, s'adresser à
[illegible] MEDERICE THOMAS, [illegible] No. 88.

PIANO FORTE [illegible] ser à F. P. DUCONGE,
1 mars encoignure Chartres & Conti.

POUR [illegible] ARANSAS [illegible]
[illegible] dits, demain à midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à [illegible] GRAY, DUBRUIVE & CO.
10 mars [illegible] Levée, No. 38.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur de première classe CALEDONIA, capitaine HALL, ayant une partie de son chargement engagée, sera expédié pour les susdits ports. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
10 mars YORKE, MACALESTER & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot régulier BOURNE, capt. Bonthill, partira sans délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à
10 mars HARRISON, BROWN & CO.

POUR ARRANSAS, (Texas.)

La belle goel. NATIVE, capitaine W. AULD, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le Terre, ou à
J. W. COLLINS,
9 mars rue de la Levée.

POUR BALTIMORE, (Passage seulement.)

Le beau brick JOHN A ROBB, doublé et chevillé en cuivre, capt. FORBES, ayant de bons emménagemens, partira la semaine prochaine, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
9 mars rue Royale, No. 117.

POUR LA HAVANE.

La belle goel. espagnole TITA, doublée et chevillée en cuivre, capitaine ANTO. CAPO, partira pour le port susdit, vendredi, 9 du courant, s'adresser pour passage au capitaine, à bord, ou aux soussignés, No. 6, Nouvelle Levée.
8 mars ESTEVANELL & COURVAL.

POUR NEW-YORK, (paquebot du 20.)

Le superbe navire neuf CREOLE, capitaine PAGE, partira le jour susdit. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à
8 mars FOSTER & HUTTON, rue du Canal

A VENDRE,

Le beau brick neuf INDUS, de Baltimore ; il a été construit en décembre dernier ; il est doublé et chevillé en cuivre, et est entièrement pourvu de tout. Ce brick tire peu d'eau, et jauge beaucoup pour son tonnage ; il est au reste fin voilier. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, en face du poteau No. 15, où à
HARRISON, BROWN & Co.
8 mars rue Royale, No. 117.

On a besoin d'un navire capable de porter 800 à 1000 balles de coton, à expédier pour un port de France. S'adresser à
7 mars THEOD. NICOLET & CO.

POUR LE HAVRE, (passage seulement.)

Le navire américain SALEM, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, capitaine DESTEBECHO, partira sans retard du 20 au 25 de ce mois, et prendra seulement des passagers, qui seront très-bien logés et nourris. S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale, no. 116.

POUR RIO GRANDE.

La goelette neuve et doublée en cuivre, AMERICAN, capt. ARNOLD, sera à même de prendre un chargement demain, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
6 mars LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX.

Le navire français MONTESQUIEU, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine A. L. CONSEIL, ayant une partie de son frêt engagée, partira à la fin de ce mois. Pour le reste du frêt, pour l'un et l'autre port, et passagers pour le Havre, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale No. 106

THEATRE D'ORLEANS,

DIMANCHE, 11 MARS.
M. BARBERY ET MME. HUTIN,
La 2me. représentation de
LA VIOLETTE,
Opéra nouveau en trois actes, à spectacle, musique de M. le Chevalier Caraffa. Cette pièce sera suivie du nouveau pas de deux de
ZEPHIRE ET FLORE.
Dansé par M. Barbary et Mme. Hutin.
Le spectacle sera terminé par
JEAN,
Pièce en 2 actes, et en quatre parties.

THEATRE DU CAMP.

AUJOURD'HUI, 10 MARS.
Bénéfice et dernière représentation du
JEUNE BURKE.
LE PAUVRE SOLDAT,
Comédie mêlée de chants, par O'Keefe.—*Patrick*, le jeune Burke. Suivie d'un grand concerto (de Kuffner) sur le violon, exécuté par le jeune Burke. Immédiatement après
LE PROFESSEUR IRLANDAIS,
pièce comique, suivie de
LA NOBLESSE AU REZ DE-CHAUSSÉE.
Autre pièce comique—*My Lord Duc*, le jeune Burke.

B. BUISSON, voyer de la paroisse Jefferson, tient un bureau rue de Chartres, au coin de celle du Canal, au-dessus du magasin de M. John Pendergast ; et un autre, rue des Pacaniers, faubourg des Religieuses, où il recevra les ordres qu'on voudrait lui donner, soit pour des plans, soit des arpentages.
9 mars—1m.

GARDES D'ORLEANS.
CONTRE-ORDRE.

LA sortie de la compagnie, commandée pour dimanche prochain, 11 du courant, est renvoyée au dimanche suivant, 18 du courant. Par ordre,
9 mars BOZANT, sergent major.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

CONFORMEMENT aux ordres du major commandant, le Bataillon prendra les armes dimanche, 11 du courant, à 8 heures du matin. Equipement et armement complets ; pantalons blancs.
Par ordre, U. DUREL,
6 mars Adjudant-major.

UNE personne connaissant les langues française et anglaise, versée dans la tenue des livres, et disposée à donner tout son temps aux affaires, trouverait de l'emploi dans un comptoir de cette ville, en s'adressant au bureau de cette feuille. 8 mars—3

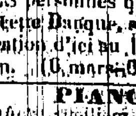

EPAVE.—Il a été conduit à l'écurie rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, le 2 de ce mois, une JUMENT alezane, ayant le pied gauche de derrière blanc. Elle n'a ni marques ni étampe. Le propriétaire est requis de venir la réclamer, en payant les frais. 8 mars—3

BANQUE DE LA CITÉ.
NLLE. ORLEANS, 3 mars, 1832.

LES personnes qui désirent remplir des places dans cette Banque, sont prévenues d'avoir à faire leur application d'ici au 12 du courant.—Par ordre de la direction. (6 mars—6) R. CLAGUE, Secrétaire.

PIANOS A VENDRE.

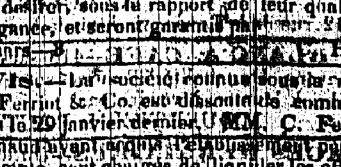

Le soussigné vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, et offre à vendre plusieurs Pianos de la manufacture de Henry Herz de Paris. Ces instrumens ayant été faits expressément pour ce pays ne laissent rien à désirer, sous le rapport de leur qualité, solidité et élégance, et seront garantis [illegible]
9 mars [illegible]

AVIS.—La société connue sous la raison de C. Ferriot & Co. est dissoute du commun accord depuis le 29 janvier dernier. MM. C. Ferriot et Th. [illegible] ayant acquis l'établissement pour leur propre compte, sont chargés de liquider les affaires de la première société.
CH. FERRIOT,
5 mars—3t F. DAUBERT.

ST[illegible] quement du navire Creole, de [illegible] vendre par [5 mars] FOSTER & HUTTON.

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] FRANKLIN,
[illegible] RASPILLER.

M[illegible] il sera vendu, à la bourse, [illegible] TERRAINS convenables pour bâtir, entre la promenade des Bons Enfans et la rue Morales. Ces terrains se trouvent presque dans le voisinage immédiat du carré de la cité, et au centre des améliorations rapides qui se font de jour en jour dans la partie inférieure de la ville. La presse à coton de la Levée, le chemin à coulisse du Lac Pontchartrain, le canal projeté au Lac Borgne et le chemin à coulisse également projeté sur la promenade des Bons Enfans, sont autant de circonstances qui ne peuvent que contribuer au développement d'un quartier remarquable par sa salubrité et par ses avantages naturels. Ces terrains seront vendus conformément au plan qui sera exposé à la bourse.

Conditions :—Un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue, endossés à satisfaction étant exigé sur le premier billet seulement, les acquéreurs auront la faculté d'escompter un ou plusieurs termes à raison de huit pour cent par an.

Les actes de vente seront passés chez Charles Janin, notaire, et possession sera donnée par le voyer de la ville, aux frais des acquéreurs. 8 mars—5

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI prochain, 10 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra ;

40 caisses et malles souliers, brodequins, escarpins, &c. &c., avariés et sauvés du naufrage du navire De Witt Clinton. Conditions à la vente.

A midi, devant le magasin, 30 boucauts riz de la Caroline, légèrement avarié. 9 mars.

FAUBOURG WASHINGTON
Augmenté.
HEWLETT ET RASPILLER,

VENDRONT incessamment à l'encan, la propriété de M. Alexandre Lesseps, divisée en terrains et dont la situation déjà si avantageusement connue n'exige aucune autre recommandation. Les personnes qui ne purent réaliser leurs désirs dans l'achat de Terrains, à la vente remarquable qui eût lieu vendredi dernier, et sur lesquels, depuis lors de beaux bénéfices ont déjà été faits, auront une nouvelle occasion de se procurer à des prix modérés, des emplacemens utiles à l'industrie, ou convenables à des résidences agréables à peu de distance du quarré de la ville et dans un quartier qui marche à pas de géant vers la prospérité que lui assigne sa localité.

Le propriétaire s'empresse de faire connaître que, par suite d'un arrangement qui vient d'être conclu, son voisin M. Salkeld, consul anglais, a consenti à l'ouverture immédiate de quelques unes des rues transversales, et plus tard de toutes les autres, qui établiront une liaison avec la propriété vendue vendredi, 2 du courant.

Des avis plus détaillés seront donnés sous peu, par voie de journaux et d'affiches, et indiqueront les conditions et le jour de la vente.

☞ Tous ces terrains sont situés en face d'une batture de 150 pieds. 7 mars—☞

PAR F DUTILLET.

SAMEDI prochain, il sera vendu, à la bourse Hewlett, à midi, les ESCLAVES suivants, dépendant de la communauté de biens qui existait entre M. S. Weysham et Clothilde Bedaride ; savoir : DOCKY, âgée d'environ 25 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans, RACHELLE, âgée d'environ 5 ans, et ALFRED, d'environs 4 mois. ESTHER, âgée d'environ 55 ans, infirme.

Conditions—A 90 jours, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, not. pub. 7 mars—3

PAR J. H. DOMINGON.

SAMEDI, 10 du courant, il sera vendu, entre midi et une heure, à la Bourse, UN TERRAIN, situé dans la rue du cirque, encoignure Girod, ayant 60 pieds de face sur la première rue, et 90 pieds sur la seconde, le tout mesure française ; borné par les propriétés de M. Juan. La dite propriété exempte de toute hypothèque.

Conditions : Moitié comptant et le reste payable à 6 mois en bons billets endossés, à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.—L'acte de vente sera passé par devant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 mars—5

PAR J. H. DOMINGON.

SAMEDI, 10 du courant, il sera vendu, entre midi et une heure, à la Bourse,

UNE PROPRIÉTÉ,

située dans la rue Philippe, entre les rues Perdido et Poydras, près du canal Gravier, bornée par la propriété de M. Glaire, composée de deux maisons de maître, et les autres édifices qui y appartiennent, bâtis sur un terrain de 139 pieds de profondeur, sur 60 de face, mesure américaine. Il s'y trouve plusieurs arbres fruitiers. La propriété exempte de toute hypothèque.

Conditions : Moitié comptant, et le reste à un an, en bon billets endossés, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 6 mars—5

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, CINQ TERRAINS de valeur, contigus, et faisant face aux rues Adèle, Fulton et St. Andre, mesurant 25 pieds 7 pouces à la dernière rue, ayant une profondeur de 109 pieds 9 pouces à 115 pieds 6 pouces jusqu'à la rue Adèle, où ils ont aussi une façade de 25 pieds 6 pouces. Ces terrains seront vendus ensemble.

Conditions : L'acquéreur devra se charger de payer deux billets dûs le 9 avril prochain, un de la somme de $1031 et l'autre de la somme de $233, 33 cts ; aussi, de payer un billet de $367, 78 cts dû le 31 décembre prochain ; et le reste payable à 6 mois. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. 6 mars

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

40 TERRAINS DE PRIX, OU LOTS de terre, dans le faubourg de l'Annonciation.

JEUDI, le 15 mars 1832, à midi précis, il sera vendu, au café de la Bourse Hewlett, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve, 40 TERRAINS OU LOTS DE TERRE, situés au faubourg la Course, dit de l'Annonciation, entre les rues Thalie, des Naïades, Melpomène et du Prytanée, et formant ensemble la totalité de l'islet No. 73, qui est un des plus élevés de tout le faubourg, étant au même niveau avec l'islet qui appartient à la succession de feu le juge Smith ; cet islet No. 73, est situé en face de ce dernier, vers le fleuve, dans le voisinage des affaires, et à peu de distance du canal et des bassins de la Banque du Canal.

Ces terrains seront vendus avec une pleine garantie de titre, et quant à leurs dimensions conformément au plan, qui en a été fait par Mr. Bourjerol, député arpenteur-général, et qui se trouve exposé au café de la Bourse susdit, pour l'inspection du public.

CONDITIONS : Payable un dixième comptant, et le surplus en trois termes égaux à 1, 2 et 3 ans, du jour de la vente, en billets payables dans une des Banques de cette ville, endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque sur la propriété jusqu'au paiement final. L'on se réserve les bâtisses et arbres fruitiers qui existent sur un petit nombre de ces terrains, pour les en emporter avant le premier avril prochain. Les actes de vente seront passés devant Théod. Séghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.
5 mars—0

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu à l'encan, le lundi 19 mars 1832, à midi, à la bourse Hewlett, les TERRAINS dépendans d'une partie de l'habitation Griffon, faisant face au chemin du Bayou jusqu'à la prolongation de la rue d'Orléans, conformément au plan qui sera déposé à la bourse.

Les conditions de la vente seront : que l'acquéreur devra fournir au vendeur ses billets endossés à satisfaction portant hypothèque et payable à un, deux et trois ans. Les actes de vente devront être passés chez M. Louis T. Caire, notaire, et les frais d'actes ainsi que de mise en possession par le voyer ou ses aides, seront à la charge de l'acquéreur.

La maison principale sera livrée 30 jours après l'adjudication. 5 mars—5

HABITATION LIVAUDAIS.
PAR HEWLETT & RASPILLER.

LUNDI, 12 Mars prochain, à l'heure de midi, il sera vendu à la Nouvelle Bourse,

54 TETES
D'ESCLAVES
DES DEUX SEXES.

Appartenant à la susdite habitation. Ils sont tous créoles ou dans le pays depuis long temps, et parfaitement au fait du travail d'une habitation. Parmi ces esclaves il y en a plusieurs qui ont talent, dont plus ample description sera donnée au moment de la vente.

Les termes sont 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque. Les actes de vente seront passés chez O. [illegible] public. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 14 du courant, à midi, à la Bourse, sera vendu

Le bateau à vapeur COURTLAND, tel qu'il est maintenant amarré à la Levée, ses agrès, apparaux et fournitures, et prêt à faire un voyage. La carcasse de ce bateau est de bois de Locust, il a été complètement réparé en 1829 et 1831. Sa machine est une des meilleures de tous les bateaux employés sur la rivière, et elle est dans le meilleur ordre. Cette vente étant pour clore une société, se fera positivement et sans réserve. Conditions : 6 et 12 mois, moyennant billets endossés à satisfaction. L'acte de vente sera passé par Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, lundi, 12 mars courant, à midi, à la Bourse,

HUIT TERRAINS,

situés au faubourg Lafayette, rue Jersey, les Nos. 7 et 8, ont chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Philippe, sur 127 pieds 11 pouces rue Jersey ; les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, ont 31 pieds, 11 pouces, 6 lignes de face à la rue Jersey, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions : payable à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 mars—3

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 10 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu

DEUX SUPERBES LOTS DE TERRE,

faisant partie des communes de la ville, situés dans l'ilet No. 30, d'après un plan tracé par M. Pilié et daté du 15 février 1825, maintenant déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire ; les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 139 pieds 3 pouces de profondeur, et joignent la propriété de M. John Richardson.—Conditions, 6 et 12 mois de crédit, moyennant billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 8 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, si on n'en dispose pas à l'amiable,

Trois TERRAINS de valeur, situés rue du Camp entre les rues Poydras et Gravier, en face du Théatre désignés par les Nos. 1, 2 et 3, tels qu'ils sont décrits sur le plan dressé par M. Forstall, député voyer, lequel est exposé à la Bourse.

No. 1 mesure 21 pieds 11 pouces 2 lignes de face, rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur ; No. 2, contigu, a 21 pieds de face sur 120 de profondeur ; No. 3, contigu, a les mêmes dimensions.

La proximité de cette propriété au Théatre, la rend une des mieux situées dans cette partie de la ville.

On commencera par vendre le No. 1, et l'acquéreur aura le privilège d'acheter les Nos. 2 et 3.

Conditions : 1, 2 et 3 ans. 8 mars

MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane, convenablement disposée.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur ; un Tigre tacheté ; un Léopard de toute grandeur ; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825 ; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 liv. un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie ; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage, deux Andagants du Bengal, mâle et femelle ; un Héron bleu, et un Héron à couronne ou *Gariarci cran* ; tous deux d'Afrique ; un Ichneumon et un Cotamondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt ; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval : il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &a.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures à du soir à 9.—Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires, de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs. 9 mars

AVIS.—Le soussigné, étant sur le point de partir pour France, donne avis au public, que pendant son absence, son neveu, M. A. DELPIT sera chargé de la gestion de ses affaires.
7 mars—15 J. DELPIT.

LE soussigné ayant entrepris le regal fouttrage d'un bateau-à-vapeur neuf, construit à la rivière aux Perles, et qui a été réparé dernièrement au pont du Bayou, reçut le 9 janvier dernier, du capitaine et armateur de ce bateau, Money Quick, au moment de son départ pour la dite rivière, un bon de 115 piastres, payable à vingt jours de date, époque à laquelle le capitaine n'étant encore de retour, et le soussigné étant tombé malade, a perdu le bon de Money Quick, et malgré toutes ses recherches il n'a pu le retrouver ; il serait fort obligé à quiconque l'aurait trouvé de vouloir bien le lui rapporter ; ou de lui en donner avis au coin des rues d'Amour et d'Espagne, où il demeure.
7 mars—3 FRANCISCO MORIS.

GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans ainsi que les étrangers, qu'il a commencer de dimanche prochain, 11 mars, il sera lui-même à sa maison du Lac, et qu'il donnera à déjeûner et à dîner, en attendant l'ouverture générale, qui est très-prochaine, laquelle sera annoncée dans tous les journaux ; il espère que l'indulgence du public qui a pu s'effacer un instant, dans l'attente d'un mieux qui n'a jamais été [ne pouvant faire différemment, la maison n'étant pas finie,] le dédommagera des peines et fatigues qu'il se donnera pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur patronnage.

Il prie les personnes auxquelles il avait annoncé que sa maison serait ouverte le premier mars, de l'excuser, vu que ce n'est pas sa faute, et elle n'est pas finie ; il croyait d'après la parole qu'on lui en avait donnée pouvoir de même donner la sienne avec certitude, mais il s'est trompé, néanmoins il fera avec plaisir tout ce qu'il pourra pour que l'on trouve chez lui l'utile et l'agréable.
7 mars—10 GUILLAUME.

HOTEL DE LA MARINE ET DES COLONIES, ET BAINS PUBLICS,
Sur la Levée, entre les deux marchés.

MR. Ed. LHOTE, successeur du sieur Guillaume, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire faire toutes les réparations nécessaires au dit Hôtel, tant dans tout l'intérieur de l'Etablissement, que dans les Bains, qui seront donnés à l'eau du fleuve, et non à l'eau de puits. Il croit ne rien avoir négligé pour mériter la confiance que daigneront lui accorder messieurs les Habitants de la Louisiane et les voyageurs. On trouvera dans l'Hôtel des chambres pour des personnes seules et pour des familles ; on pourra, de même, prendre pension à un prix modéré.

Il y aura une TABLE D'HOTE tous les jours, à neuf heures, pour le déjeûner, et à trois heures, pour le dîner, à partir du 1er mars. Cette même Table sera servie par des domestiques parlant Français, Anglais, Allemand et Espagnol. Il entreprendra des repas de corps, banquets et noces, et offre à louer la salle pour bals ou concerts.

Les BAINS seront tous les jours à la disposition du public, depuis cinq heures du matin, en été, et sept heures en hiver, jusqu'à minuit. On trouvera également aux Bains des consommés, du café au lait et à l'eau, du chocolat, et de toutes sortes de liqueurs.

On pourra prendre un abonnement pour 5 bains à 2 piastres. 29 fév—1m.

$10 DE RECOMPENSE.

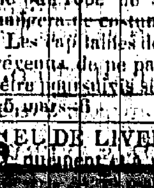

S'est absentée de chez le soussigné la griffone américaine nommée KITTY, âgée d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, figure pleine, de grands yeux, et très-maigre ; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de gingas bleu à petits carreaux et avait bottines noires ; elle a emporté avec elle une robe de soie noire ; il est probable qu'elle changera de costume.

Les capitaines des bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
5 mars—6 H. H. ALPUENTE.

SEL DE LIVERPOOL.—1000 sacs en débarquement [illegible]